



Ref : CFVU2020/20-0903

**CFVU DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT 2020-2021 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2021 ENTRE L'UBM ET L'ÉCOLE SUPERIEURE DE THEATRE BORDEAUX AQUITAINE (éstba) RELATIF A LA LICENCE MENTION ARTS DU SPECTACLE, PARCOURS THEATRE.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 24 septembre 2020 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**Etant préalablement exposé par le président que :**

*Le partenariat entre les 2 établissements a été renouvelé en novembre 2019. L'avenant porte sur l'organisation des enseignements, il précise les ECUE validées par les élèves de l'éstba inscrits en licence 2 pour l'année 2020-2021.*

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) L'AVENANT 2020-2021 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2021 ENTRE L'UBM ET L'ÉCOLE SUPERIEURE DE THEATRE BORDEAUX AQUITAINE (éstba) RELATIF A LA LICENCE MENTION ARTS DU SPECTACLE, PARCOURS THEATRE.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 25/09/2020.*

Nombre de membres présents	<b>20</b>
Nombre de membres représentés	<b>5</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>25</b>
Nombre de votes pour	<b>25</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.



Direction de la scolarité